

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le vendredi onze avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence FLEURY, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : Pascale ROMERO qui a donné pouvoir à Laurence FLEURY et Didier MAHOUX qui a donné pouvoir à Gabriel VIGUIER.

Madame Jacqueline ESCANDE est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 04/04/2008
Date d'affichage : 04/04/2008

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte puis lecture est donnée du compte-rendu précédent du 20 mars 2008.

Certains points sont revus notamment en ce qui concerne la réunion avec les associations qui s'est tenue en Mairie le 8 avril 2008 et dont Mme FLEURY fait l'exposé.

Des doléances ont été émises par la section de volley-ball quant à l'acquisition de deux clés supplémentaires pour la salle de sport. L'accord est donné pour les clés. Il a été demandé à la Mairie de procéder à un nettoyage de la salle de sport tous les quinze jours. En conséquence et vu la vétusté de l'auto-laveuse, une nouvelle acquisition s'impose et sera inscrite au budget 2008. M.ALBA Claude se charge d'effectuer des devis auprès des entreprises.

Madame LACHAUME Annie, responsable de la section danse doit se mettre en rapport avec Madame GUILLEM Jeanine qui représente l'association des aînés ruraux pour essayer de planifier l'occupation de la salle Fabre le mercredi.

L'ensemble des élus souhaite revoir le dossier de location de la salle Fabre pour délibérer sur une prochaine séance des changements quant aux conditions de location. Une réunion de travail sera tiendra en Mairie le mercredi 16 avril à 20 heures 30 avec Mme SOCCOL, Mme ROMERO, Mme ROCACHER, M.ALBA, M.BERNAT, M.MAHOUX.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008-Affectation du résultat de l'exercice 2007.

- Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2007

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 87 683.15 €, le Conseil municipal DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice (excédent)	51 042.79 €
B – Résultat antérieur reporté (excédent)	36 640.36 €
C- Résultat à affecter (= A + B)	87 683.15 €
D – Solde d'exécution d'investissement D001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	61 537.01 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement – Besoin de financement Excédent de financement	2 444.19 € €
F- Besoin de financement	63 981.20 €
AFFECTATION = C	87 683.15 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	63 981.20 €
2) Report en Fonctionnement R 002	23 701.95 €
Déficit reporté D002	0.00 €

A - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008.

A) – Section de Fonctionnement – DEPENSES

011	Charges à caractère général	96 373 €
012	Charges de personnel	85 970 €
65	Autres charges de gestion courante	47 065 €
66	Charges financières	18 427 €
67	Charges exceptionnelles	7 318 €
022	Dépenses imprévues	20 000 €
023	Virement à la section d'investissement	83 389 €
	TOTAL	358 542 €

B) – Section de Fonctionnement - RECETTES

70	Produits des services et ventes	10 700 €
73	Impôts et taxes	121 957 €
74	Dotations et participations	114 288 €
75	Autres produits de gestion courante	28 000 €
77	Intégration résultat 1 ^{ère} tranche lotissement	57 796 €
7713	Libéralités M.DUBOIS	2 100 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	23 701 €
	TOTAL	358 542 €

C) – Section d'Investissement – DEPENSES

001	Investissement reporté	61 537
2315-86	Aménagement village	11 000€
2315-128	Voirie communale	15 000 €
2158-129	Outils-Auto laveuse-Placards secrétariat	7 500 €
2315-132	Rénovation de l'abri du terrain de foot	2 000 €
2183-134	Achat photocopieur Mairie	8 000 €
2315-135	Eclairage carrefour Mairie	7 000 €
2315-136	Extension réseau le Quintal	27 231 €
2111-137	Achat du terrain à la Négrarié	9 000 €
2315-138	Aménagement du terrain communal	2 000 €
2313-139	Rénovation chaufferie école	2 000 €
2315-140	Aménagement du carrefour du Coustarou	6 000 €
020	Dépenses imprévues	5 846 €
1641	Opérations financières	32 260 €
165	Dépôts et cautions	1 000 €
	TOTAL	197 374 €

D) – Section d'Investissement – RECETTES

10222	F. C. T. V. A.	22 541 €
10223	TLE	9 482 €
2112-040	Terrain lotissement	7 318 €
1021-136	Intégration actif participation SDET	9 663 €
165	Dépôts et cautions	1 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	63 981 €
021	Virement de la section de fonctionnement	83 389 €
	TOTAL	197 374 €

– B - Détail du vote des subventions aux associations pour l'année 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE à l'unanimité de verser les subventions suivantes qui seront prises sur le compte 65737 et 6574 du Budget 2008 de la Commune soit un total de 10 950 €.**

ORGANISMES PUBLICS (COMPTE 65737)	4 297
A.L.M.A	25
Aides familiales en milieu rural	300
CAUE du Tarn	300
Chenil de Castres	342
U.S.E.P. (Association R.P.I.)	3 330
ORGANISMES PRIVÉS (COMPTE 6574)	6 653
Comité des Fêtes de Frèjeville	2 200
Société de Chasse de Frèjeville	1 200
Association Sportive de Frèjeville	2 200
Club de l'Amitié	800
Amicale des Anciens Combattants	76

FNACA du Canton de Vielmur	76
Ecole de Musique de Vielmur	76
Association Défense D 112	25

2) VOTE DES 4 TAXES.

Un débat s'instaure en ce qui concerne le vote des 4 taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** de maintenir les taux des 4 taxes :

- à 6.95 % pour la taxe d'habitation
- à 11.02 % pour la taxe foncière (bâti)
- à 42.70 % pour la taxe foncière (non bâti)
- à 11.28 % pour la taxe professionnelle.

3) INDEMNITES DE L'AGENT RECENSEUR (Claude Molinier).

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une dotation de l'Insee de 989 €.

Le travail à accomplir ayant été particulièrement exécuté dixit Mme Le Garrec, intervenante INSEE sur la commune, l'assemblée propose de d'attribuer 1 000 net d'indemnités à Claude Molinier.

OBJET : Indemnité attribuée à Monsieur Claude MOLINIER en tant qu'Agent recenseur.

- Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Claude MOLINIER a effectué la mission d'Agent recenseur du 3 janvier au 16 février 2008 en dehors de son activité d'employé municipal et par conséquent, il y a lieu de lui verser une indemnité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser à Monsieur Claude MOLINIER, une indemnité de 1 150 Euros brut, sur laquelle seront prélevées les charges sociales suivantes : CSG, CRDS et RAFP.

4) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de mettre en place une commission d'appel d'offre sur la commune selon l'article 22 du Code des marchés publics.

Où cet exposé, après vote des membres présents à 15 voix pour, sont désignés :

Monsieur le Maire, Michel MAUREL, Président

Monsieur Christian BERNAT, représentant Monsieur le Maire en son absence

Madame Monique MARTY, membre titulaire
Monsieur Claude Alba, membre titulaire
Monsieur José NUNES, membre titulaire
Monsieur Thierry CAUSSE, membre suppléant
Monsieur Jean-Marc ALLAIN, membre suppléant
Monsieur Gabriel VIGUIER, membre suppléant

QUESTIONS DIVERSES.

A-

OBJET : Annulation de la délibération du 20 mars 2008 désignant le délégué au Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de CASTRES – MAZAMET.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier des services de la Sous-préfecture nous demandant de bien vouloir annuler la délibération en date du 20 mars 2008. En effet, il convient de procéder à des nouvelles élections, car conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des collectivités Territoriales les statuts de l'EPCI prévoient l'élection de deux délégués titulaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **d'annuler** la délibération en date du 20 mars 2008 concernant la désignation du délégué au Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres.

B-

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de CASTRES – MAZAMET.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier des services de la Sous-préfecture nous demandant de bien vouloir annuler la délibération en date du 20 mars 2008. En effet, il convient de procéder à des nouvelles élections, car conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des collectivités Territoriales les statuts de l'EPCI prévoient l'élection de deux délégués titulaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner deux délégués titulaires au Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de CASTRES – MAZAMET :

- **Monsieur Michel MAUREL, Maire.**
- **Monsieur Christian BERNAT.**

QUESTIONS DIVERSES

- Réservation Salle Fabre : réunion de travail le mardi 15 avril 2008.
- Cérémonie du 8 mai : la date du 11 mai à 11 heures est confirmée.

- Permanence du Maire et des Adjoints : cette permanence sera tous les vendredis entre 17 heures et 18 heures 30. A paraître dans le prochain bulletin.
- Achat d'un composteur : interlocuteur CCPA de Vielmur. Ils sont à réserver pour tout habitant intéressé en appelant au 05 63 70 52 67 ou Mail : cc.pays.agout@wanadoo.fr (Plastique recyclé 11 € TTC - 360 litres ou Bois (14 € TTC - 360 litres).
- M. Le Maire dit avoir reçu différents courriers qui présentent la démission de Mme FONTES, M.MAURIES et Mme NEGRIER du CCAS. Mme FLEURY se chargera de contacter des candidats éventuels pour la création du bureau du CCAS.
- Monsieur le Maire informe les conseillers de l'élection de M.MAYNADIER Michel en tant que Président de l'ADMR (bureau local de Sémalens).
- M.CAUSSE étudie les propositions de France Télécom pour l'accès au haut-débit du secrétariat. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.
- M.MAURIES, chargé du dossier de l'acquisition du copieur couleur recevra avec sa commission de travail les entreprises qui ont transmises un devis. Elles seront reçues le lundi 5 mai en Mairie.
- La CCPA sera contactée car il manque certains couvercles sur les containers poubelles.
-

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30